



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT**
DU BAS-SAINT-LAURENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - 2025

Rapport d'activités 2024-2025 | CRD

HUIT MRC

un collectif au service de la région

Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) est un organisme de concertation et de planification dont la mission est de promouvoir et de soutenir le développement de la région du Bas-Saint-Laurent.

Pour ce faire, il met en commun des services et agit pour et au nom de ses membres, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Il soutient ainsi l'exercice de la compétence en développement régional des MRC des Basques, de Kamouraska, de La Matanie, de La Matapédia, de La Mitis, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata.

Plus précisément, le CRD œuvre à :

- Favoriser la concertation intersectorielle entre les élu-es, les ministères et les acteurs de la société civile afin d'établir la vision de développement et les priorités de la région.
- Élaborer le Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent, en faire la promotion, soutenir sa réalisation et en dresser le bilan annuel.
- Développer et administrer des ententes régionales et des projets structurants selon les protocoles établis.
- Assurer la gestion de fonds confiés par les MRC, notamment les revenus éoliens régionaux.



Pour consulter la liste des partenaires impliqués dans les différents mandats.

Remerciements

La mise en œuvre des mandats confiés au CRD repose sur une approche concertée, rendue possible grâce à l'implication de nombreux partenaires : les élu-es et le personnel des MRC, les directions régionales des ministères, ainsi que les institutions et organismes régionaux et territoriaux actifs en développement régional. Cette collaboration intersectorielle est au cœur de notre capacité d'agir collectivement. Elle permet de traduire les priorités régionales en actions concrètes.

Le présent rapport d'activités offre un aperçu du travail réalisé au cours de la dernière année à travers plus d'une trentaine de mandats populsés par le CRD, grâce à la contribution de ses partenaires.

Merci pour votre engagement à faire du Bas-Saint-Laurent un milieu de vie accueillant, dynamique et résilient !



TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration au 31 mars 2025	2
Mot de la présidente et de la directrice générale	3
Les revenus de la filière éolienne au service des communautés du Bas-Saint-Laurent Le modèle de développement novateur du CRD	4
Révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires De la concertation régionale à la stratégie gouvernementale	5

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 6

Attractivité, accueil et immigration	6
Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité	6
Régionalisation de l'immigration	7
Innovation et entrepreneuriat	8
Entente sectorielle de développement en innovation	8
OSEntreprendre	9
Soutien à la création et à la diffusion culturelle	9
Transport régional	10
Régie de transport du Bas-Saint-Laurent	10
Embarque BSL	11

DÉVELOPPEMENT SOCIAL 12

Entente sectorielle pour le développement social	12
Volet 1 Soutien aux interventions des MRC en développement social et en lutte à la pauvreté	13
Alliance pour la solidarité	13
Volet 2 Soutien au déploiement des services en travail de rue	14
Volet 3 Bien vieillir chez soi	15
Volet 4 Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	16

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT 17

Entente sectorielle de développement bioalimentaire	17
Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes	18
Table de concertation sur la forêt privée	19
Expérimentation de nouveaux modes de rémunération et d'avantages sociaux des ouvriers forestiers	19
Programme d'aménagement durable des forêts	20
Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire	20
Travaux sur les terres publiques intramunicipales	21
Écosystème énergétique régional en biomasse forestière	21

SERVICES ADMINISTRATIFS 22

Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent	22
Démarche COSMOSS	23
Personnel au 31 mars 2025	24

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 mars 2025

Les huit préfets de la région forment le conseil d'administration du CRD.

Deux mairesses, désignées par la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL), participent aux échanges. À titre de personnes-ressources, les directions générales des MRC et la coordination de la TREMBSL apportent quant à elles un éclairage important sur les dossiers.

MRC DE LA MATAPÉDIA

Chantale Lavoie, préfet et présidente du CRD
Joël Tremblay, directeur général
et greffier-trésorier

MRC DES BASQUES

Bertin Denis, préfet et vice-président du CRD
Claude Dahl, directeur général
et greffier-trésorier

MRC DE LA MITIS

Bruno Paradis, préfet et secrétaire-trésorier du CRD
Martin Normand, directeur général par intérim

MRC DE KAMOURASKA

Sylvain Roy, préfet
Catherine Langlois, directrice générale
et greffière-trésorière

MRC DE LA MATANIE

Gérald Beaulieu, préfet
Olivier Banville, directeur général
et greffier-trésorier

MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Francis St-Pierre, préfet
Jean-Maxime Dubé, directeur général
et greffier-trésorier

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Michel Lagacé, préfet
Patricia Trudel, directrice générale
et greffière-trésorière

MRC DE TÉMISCOUATA

Serge Pelletier, préfet
Denis Ouellet, directeur général
et greffier-trésorier

Représentantes de la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent :

Solange Morneau, mairesse de Saint-Pascal
Sylvie Blanchette, mairesse d'Amqui
Sophie Duchaine, coordonnatrice



De gauche à droite :

Denis Ouellet, Patricia Trudel, Audrey Plouffe, directrice adjointe au développement social au CRD, Shanti Sarrazin, directrice adjointe au développement régional au CRD, Joël Tremblay, Chantale Lavoie, Catherine Langlois, Serge Pelletier, Solange Morneau, Bertin Denis, Bruno Paradis, Mélodie Mondor, directrice générale du CRD, Sylvain Roy, Sophie Duchaine, Laurent Gagné, directeur adjoint aux ressources naturelles et à l'environnement au CRD, Michel Lagacé

Absent-es sur la photo :

Olivier Banville, Gérald Beaulieu, Sylvie Blanchette, Claude Dahl, Jean-Maxime Dubé, Martin Normand, Francis St-Pierre

MOT DE LA PRÉSIDENTE et de la directrice générale

Le modèle du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) repose sur une conviction forte : c'est par la concertation et la collaboration avec les partenaires régionaux et par un usage stratégique des revenus éoliens que l'on parvient à transformer notre région, durablement et avec impact.

À travers chacun des mandats confiés au CRD, c'est toute une communauté de partenaires – élu-es et fonctionnaires municipaux, ministères, organisations communautaires, institutions, personnes citoyennes – qui s'active pour répondre aux priorités du Bas-Saint-Laurent. Cette capacité à rassembler et à agir collectivement et harmonieusement constitue l'une des plus grandes forces de notre organisation et de la région.

Grâce à l'engagement constant des MRC et des partenaires régionaux, l'année 2024-2025 a notamment été marquée par :

- La révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, dont le CRD avait été mandaté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- La mise en place de la Table de développement social et lutte à la pauvreté. Cette Table permet à l'ensemble des acteurs du développement social bas-laurentien, communautaires, municipaux et institutionnels, de se rassembler au sein d'un espace paritaire de concertation et d'avoir une vue d'ensemble des enjeux, dans une perspective transversale.
- Le lancement d'Embarque BSL, une plateforme de covoiturage développée et portée par les instances d'ici.
- La mise en place du Fonds de soutien à l'innovation, qui permettra la réalisation de 36 projets d'innovation d'entreprises et d'organismes d'ici, à partir d'un investissement de près de 2,2 M\$.

- L'organisation du Rendez-vous de l'innovation de l'Est-du-Québec, qui a permis de mettre en lumière les entreprises locales qui font preuve d'audace, de créativité et d'innovation dans leurs activités, et de favoriser les échanges et les collaborations entre les différents acteurs de l'écosystème d'innovation du Bas-Saint-Laurent.
- Les quatrième et cinquième appels à projet du Fonds de soutien au développement bioalimentaire, dont le volet 3 – Appel à projets en réponse à des priorités régionales a permis de soutenir 18 projets d'organismes et d'entreprises de la région.
- Le rapatriement du Défi OSEntreprendre régional, qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales des entreprises d'ici et du milieu scolaire.

L'année 2024-2025 a également permis de poursuivre l'ensemble des mandats en cours, qu'ils touchent le bien vieillir chez soi, l'attractivité territoriale, la lutte aux espèces envahissantes ou la mobilisation pour le transport collectif. Le soutien au fonctionnement de partenaires et d'initiatives structurantes demeure aussi une composante essentielle du travail réalisé chaque année, comme vous le découvrirez dans les pages suivantes.

En 2025-2026, le CRD livrera notamment son tout premier Plan d'action stratégique et œuvrera au renouvellement et à la construction de nouvelles ententes sectorielles de développement, alors que celles en cours verront se concrétiser plusieurs de leurs projets.

L'année à venir en sera aussi une de célébrations, alors que le CRD soulignera sous peu son 10^e anniversaire !

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre reconnaissance envers l'ensemble de nos partenaires, sans qui rien de tout cela ne serait possible. Votre engagement, votre solidarité, et votre volonté d'agir pour le bien commun sont au cœur de chaque réalisation présentée dans ce rapport.

Nous tenons également à saluer l'engagement soutenu de notre conseil d'administration et à remercier l'équipe du CRD, dont le professionnalisme et l'implication permettent de concrétiser cette vision d'un Bas-Saint-Laurent solidaire et innovant.



Chantale Lavoie, présidente, préfet de la MRC de La Matapédia



Mélodie Mondor, directrice générale



LES REVENUS DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

Le modèle de développement novateur du CRD

La région du Bas-Saint-Laurent est reconnue pour sa manière unique et concertée de développer son territoire. Il y règne un esprit de collaboration qui favorise le regroupement des forces et le rapatriement des leviers financiers.

Le développement de la filière éolienne s'est effectué suivant la même logique. Les communautés se sont regroupées pour devenir actionnaires des parcs éoliens dans l'Est-du-Québec, plutôt que de s'affronter dans une dynamique de compétition.

Réunis au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL), les huit MRC de la région et la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag ont choisi de miser sur un modèle fondé sur la concertation et la redistribution équitable des retombées économiques. Les revenus des parcs Ronceveau (2016) et Nicolas-Riou (2018) sont répartis également entre les partenaires, et une partie est réinvestie dans des projets régionaux, à travers le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

Depuis, les revenus issus de la filière éolienne jouent un rôle central dans le développement régional. Grâce à leur vision, leur solidarité et leur concertation, les MRC ont transformé ces retombées économiques en un outil puissant pour soutenir des projets structurants, identifiés collectivement. Les revenus éoliens régionaux permettent ainsi :

- De soutenir la concertation des élu-es municipaux avec les ministères et de la société civile.
- D'identifier les priorités de la région via le Forum des partenaires du développement régional.
- De répondre avec agilité et proactivité aux priorités par la conclusion de partenariats avec les différents acteurs de développement du Bas-Saint-Laurent.

Les projets soutenus à travers ces partenariats touchent des enjeux variés : innovation, transport collectif, développement bioalimentaire, attractivité et enracinement dans les territoires, lutte à la pauvreté, environnement... À la demande des MRC, le CRD agit comme catalyseur régional pour la mise en œuvre de ceux-ci. Il rassemble les acteurs du milieu, coordonne le déploiement, et propulse les mandats identifiés collectivement. Cette mobilisation lui permet d'avoir signé six ententes sectorielles de développement (ESD), faisant du Bas-Saint-Laurent la région qui compte le plus de ce type d'ententes avec le gouvernement.

Ces ESD déployées par le CRD soutiennent le financement de plusieurs instances, organisations et initiatives structurantes. Elles permettent également la mise en place d'appels de projets qui génèrent des investissements plus larges et financent des actions et ressources en développement social dans les territoires. Combiné avec le volet Rayonnement régional du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les revenus éoliens régionaux administrés par le CRD engendrent un effet levier important auprès d'autres bailleurs de fonds ministériels et issus de la société civile. Chaque dollar éolien réinvesti génère en moyenne 10 \$ d'investissements dans la région.

Cette approche de redistribution a contribué à consolider l'acceptabilité sociale du développement éolien dans la région, en démontrant que les retombées économiques peuvent être au service de la communauté dans son ensemble. Les mandats et enveloppes budgétaires présentés dans les prochaines pages en sont l'illustration.

Le modèle de développement s'appuyant sur la filière éolienne mise en place au Bas-Saint-Laurent fait aujourd'hui figure de référence, et à juste titre !



Éolienne dans Les Basques

RÉVISION DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

De la concertation régionale à la stratégie gouvernementale

Favoriser la concertation intersectorielle entre les élu-es, les ministères et les acteurs de la société civile afin d'établir la vision de développement et les priorités de la région est au cœur de la mission du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. Cela se reflète dans le cadre des ententes sectorielles de développement et des projets qu'il administre, mais également dans des démarches qui dépassent ses trois grands secteurs d'actions.

C'est en ce sens qu'en 2024-2025, mandaté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par les MRC, le CRD a accompagné la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) pour la période 2025-2029, en étroite collaboration avec la direction régionale dudit ministère.

Cette révision s'inscrit dans la continuité du travail amorcé collectivement en 2023 lors du Forum des partenaires du développement régional, qui avait mené à l'élaboration du Plan régional de développement 2023-2028. Ce Plan, consultable sur notre site Internet, propose une vision commune du développement du Bas-Saint-Laurent, articulée autour de cinq axes de développement et de 21 priorités régionales.

Dans le cadre de la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, un travail de priorisation a été réalisé : 11 des 21 priorités du Plan régional de développement 2023-2028 ont été sélectionnées puis regroupées en six grandes priorités stratégiques pour la période 2025-2029.

Ces six priorités ont par la suite été adoptées par l'ensemble des MRC et le MAMH. Elles constituent la trame de fonds du Plan d'action régional de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire au Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional.
- Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations, notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre.
- Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé.
- Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité à l'échelle régionale.
- Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire.
- Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables.

Cette démarche de révision a été menée en concertation avec les préfets et directions générales des MRC ainsi que les directions régionales des ministères, assurant ainsi une réponse interministérielle aux priorités établies par la région. En plus d'orienter le financement du volet de soutien au rayonnement régional du Fonds régions et ruralité, les directions de ministères bas-laurentiens ont prévu la réalisation de plus de 40 actions pour la période 2025-2029.

Enveloppe budgétaire : 44 500 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 30 000 \$
CRD - revenus éoliens régionaux : 14 500 \$



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ACCUEIL ET L'ATTRACTIVITÉ

La mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent (ESDAA) s'est poursuivie tout au long de l'année. L'essentiel des activités a porté sur la réalisation d'actions de communication afin de positionner et faire rayonner le Bas-Saint-Laurent. L'intégration du volet de la régionalisation de l'immigration à même l'ESDAA a été menée au cours de l'année, suscitant par la même occasion une réflexion sur la nécessité de favoriser une concertation élargie des organisations concernées par les questions d'attractivité, d'accueil et d'enracinement dans la région.

À propos

Le mandat de l'attractivité régionale est coordonné par le CRD dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité du Bas-Saint-Laurent (ESDAA), laquelle vise à poursuivre les efforts investis en marketing territorial ainsi que dans l'intégration et l'enracinement durable des personnes nouvellement arrivées dans les territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent.

Un comité directeur formé de représentant-es des signataires de l'Entente veille à son application et à l'atteinte des objectifs, en plus d'en assurer le suivi financier et administratif.

Un comité régional contribue à la démarche en alimentant la réflexion du CRD en matière d'attractivité, d'accueil et d'enracinement et propose des actions à mettre en œuvre à cet égard. Ce comité est composé d'une ressource du CRD, de responsables en attractivité des huit territoires de MRC et d'une représentante des agent-es de migration Place aux jeunes du Bas-Saint-Laurent.

FAITS SAILLANTS

- Déploiement de la stratégie de contenu des réseaux sociaux.
- Production d'une boîte à outils pour favoriser l'utilisation de l'image de marque et de lignes de communication régionales.
- Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une campagne de communication visant à mettre en lumière des citoyens et citoyennes de la région.
- Présence en délégation bas-laurentienne à deux éditions du Salon de l'emploi et de la formation continue à Montréal (avril et octobre 2024), ainsi qu'au Salon Carrière Formation de Québec (octobre 2024).
- Concertation des ressources territoriales : quatre rencontres du comité régional en attractivité.
- Gestion de l'Entente et suivis au comité directeur : trois rencontres durant l'année.
- Collaboration avec les concertations complémentaires : Table de concertation en immigration, Tables des agents culturels, Forum des partenaires du développement régional, Rendez-vous de l'innovation
- Collaboration au projet de recherche *Attirer et retenir les talents en région pour favoriser l'entrepreneuriat innovant au Québec*, piloté par l'Université du Québec en Outaouais.

Salon de l'emploi et de la formation continue à Montréal, avril 2024



RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Le mandat de régionalisation de l'immigration, soutenu par le Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), a pris fin le 31 août 2024. La continuité de ce mandat est toutefois assurée puisque le volet « immigration » est désormais intégré à l'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité.

Cette nouvelle configuration renforce la synergie entre les secteurs de l'immigration et de l'attractivité du Bas-Saint-Laurent, dans le but d'accroître l'attrait de la région, ainsi que de favoriser l'accueil et l'enracinement auprès des personnes nouvellement arrivées.

FAITS SAILLANTS

- Soutien et animation de la Table de concertation en immigration du Bas-Saint-Laurent (TCI BSL) et prolongation de son plan d'action 2022-2024 jusqu'au 31 mars 2026.
- Formation des membres de la TCI BSL en médiation interculturelle par Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie (RIFE).
- Collaboration et participation aux événements de promotion réalisés en attractivité régionale.
- Développement de projets en collaboration avec l'organisme Immigrant Québec pour soutenir les travailleuses et travailleurs immigrants temporaires : création de dépliants informatifs, tournée régionale de sensibilisation sur les normes du travail et la santé et sécurité au travail (SST), ainsi qu'organisation d'une tournée du Consulat mobile du Guatemala.
- Adhésion en tant que nouveau membre au Réseau des municipalités en immigration et en relation interculturelle (RÉMIRI) et à la Table de concertation en orientation professionnelle et scolaire du Bas-Saint-Laurent (TCOPS BSL).
- Implications dans la concertation bas-laurentienne telles que la Table de développement social et de lutte à la pauvreté et le Comité régional sur la santé et le bien-être des femmes.

Membres de la Table de concertation en immigration du Bas-Saint-Laurent



À propos

La Table de concertation en immigration du Bas-Saint-Laurent est composée de ressources professionnelles des organisations municipales suivantes : les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, des Basques, de La Matapédia, de la Mitis, de la Ville de Rimouski.

Les organismes du milieu œuvrant en accueil y sont aussi représentés, soit : Accueil et intégration BSL (AIBSL), le Centre local de développement de Rivière-du-Loup, Projektion 16-35 du Kamouraska, le Service Accès-Emploi du KRTB, le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), Tremplin-Travail Matapédia et Univers-Emploi.



PROJET INFO TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Création de guides d'informations sur les ressources et services d'accompagnement dans chaque MRC, destinés aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (partenariat avec Immigrant Québec).

Durée de l'entente : 2023 à 2026

Enveloppe budgétaire : 76 437 \$

Immigrant Québec : 76 437 \$

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN INNOVATION

Cette année, quatre rencontres du comité directeur de l'Entente sectorielle de développement en innovation du Bas-Saint-Laurent (ESDI) ont eu lieu afin d'assurer le suivi des initiatives et d'adapter les stratégies aux besoins émergents de la région. Ces rencontres réunissent à la fois les ministères signataires, des représentant-es des MRC et des villes, de même que l'ensemble des directions des organismes de développement économique de la région. Outre la gestion de l'ESDI, elles offrent une occasion d'échange sur les enjeux associés au développement du secteur économique régional.

VOLET 1

Fonctionnement de l'Espace régional d'accélération et de croissance du Bas-Saint-Laurent (ERAC)

L'ERAC Bas-Saint-Laurent a poursuivi ses actions pour structurer et dynamiser l'écosystème d'innovation régional à travers plusieurs initiatives stratégiques :

- Développement de partenariats structurants avec des acteurs-clés de l'innovation et du développement économique.
- Animation de l'écosystème régional, en facilitant les collaborations entre les entreprises, les organismes et les institutions académiques.

- Mise en place d'initiatives de formation adaptées aux besoins des entreprises et des intervenant-es en innovation.
- Organisation et exécution du Rendez-vous de l'innovation de l'Est-du-Québec :
 - 15 entrepreneurs et entrepreneures panélistes
 - 12 commanditaires, collaborateurs et collaboratrices
 - 135 personnes participantes
 - 30 % des personnes participantes étaient des entrepreneur-es
 - 1 région mobilisée pour l'innovation, reflétant notre vision commune d'un avenir innovant pour le Bas-Saint-Laurent
- Animation de webinaires en collaboration avec les quatre créniaux d'excellence du Bas-Saint-Laurent.
- Formation en innovation de 39 acteurs de développement économique.
- Formation de 12 entreprises sur le jeu de simulation L'année de l'innovation®.
- Projet Guichet BFR (Biomasse forestière résiduelle) : amorce d'une réflexion stratégique et élaboration d'outils afin d'explorer les opportunités d'innovation et de valorisation de cette ressource en région.

VOLET 2

Innov & Export PME

L'ESDI permet de soutenir Innov & Export PME à titre d'organisme de soutien à l'innovation manufacturière, à la commercialisation et à la promotion des exportations au Bas-Saint-Laurent (ORPEX).

VOLET 3

Défi OSEntreprendre au Bas-Saint-Laurent

Ce volet inclut une contribution à la réalisation du Défi OSEntreprendre régional, ainsi qu'à la Semaine des entrepreneurs à l'école, dont le CRD a repris les mandats à la suite du retrait de l'École des entrepreneurs - campus du Bas-Saint-Laurent, qui en a réalisé les éditions 2024.

VOLET 4

Fonds de soutien à l'innovation du Bas-Saint-Laurent

Le deuxième appel à projets du Fonds de soutien à l'innovation (FSI) s'est déroulé en janvier 2025. Pour cet appel, 60 projets ont été soumis et analysés par le comité technique, en collaboration avec les partenaires, et 22 ont été retenus. Considérant les deux années de son déploiement, le soutien du Fonds s'élève ainsi à un total 2 230 000 \$ octroyés à 36 projets de la région.

Panel organisé lors des Rendez-vous de l'innovation de l'Est du Québec les 24 et 25 septembre 2024, à Matane



Durée de l'entente : 2023 à 2026

Enveloppe budgétaire : 5 395 488 \$

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie : 3 000 000 \$
 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 1 294 800 \$
 Innov & Export PME : 495 000 \$
 Les villes de Témiscouata-sur-le-Lac, Rimouski, Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Matane, La Pocatière, Amqui : 230 332 \$
 CRD - revenus éoliens régionaux : 180 000 \$
 Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 139 860 \$
 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : 30 000 \$
 École des entrepreneurs du Québec - Campus BSL : 25 496 \$

OSENTEPRENDRE

Semaine des entrepreneurs à l'école

Tenue annuellement en novembre, la Semaine des entrepreneurs à l'école favorise la rencontre entre des jeunes et des entrepreneur-es de leur communauté. Ces dernier-es offrent des conférences à l'école, du niveau primaire jusqu'à l'université. Cette activité de sensibilisation vise à développer la culture entrepreneuriale et l'esprit d'entreprendre des jeunes.

Pour l'édition 2024, 40 conférences ont été offertes gratuitement, par 30 conférenciers et conférencières dans 21 écoles de la région, rejoignant quelque 900 jeunes.



Durée de l'entente : 2024

Enveloppe budgétaire : 5 300 \$

OSEntreprendre : 5 300 \$

Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de personnes annuellement : des élèves appuyés par leurs intervenant-es scolaires, des étudiant-es et des entrepreneur-es. Le déploiement de ce concours se concrétise de concert avec une trentaine de responsables locaux dans les huit territoires de MRC qui travaillent à mettre en lumière les projets entrepreneuriaux issus de leurs communautés.

FAITS SAILLANTS

- Les personnes lauréates du volet Scolaire régional ont été dévoilées le 29 avril 2025 par le biais d'une vidéo diffusée sur Youtube.
- Le gala de remise de prix pour les volets Étudiant et Entreprise a eu lieu le 30 avril 2025 à Saint-Mathieu-de-Rieux.
- 24 prix ont été remis à des élèves, à des étudiants et étudiantes et à des entrepreneur-es qui se sont démarqué-es par la qualité de leur projet, leur créativité et une proposition de valeur claire. Des bourses totalisant 30 000 \$ ont été décernées.

Durée de l'entente : 2024 à 2025

Enveloppe budgétaire : 87 144 \$

OSEntreprendre et ses partenaires nationaux : 34 644 \$

Contribution de partenaires régionaux : 52 500 \$

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION CULTURELLE

Au cours de l'année 2024-2025, 23 projets issus des huit territoires et villes partenaires du Bas-Saint-Laurent ont été soutenus par l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent conclue avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), les MRC et les villes, pour un total de 435 152 \$.

Notons que les demandes déposées, tant par des artistes que par des organismes, ont été en nette progression comparativement à l'an dernier, alors que la capacité financière pour soutenir les projets est demeurée la même. Le montant total des demandes reçues est passé de 845 257 \$ l'an passé, à 1 167 321 \$ cette année.

Cinq artistes de moins de 35 ans ont reçu une bourse et un organisme de la région a obtenu un soutien du CALQ pour la première fois.

Culture Bas-Saint-Laurent est le partenaire régional de premier ordre du CRD dans la réalisation du mandat de soutien à la création et à la diffusion culturelle. Il assure la promotion de l'Entente et conseille les artistes et organismes qui déposent des demandes de soutien.

En collaboration étroite avec nos partenaires que sont Culture Bas-Saint-Laurent, le CALQ, les partenaires municipaux, la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des démarches sont en cours pour doter la région d'une Entente sectorielle de développement en culture, qui prendrait le relai de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent. Le CRD souhaite que la conclusion de cette entente puisse bonifier le soutien au secteur culturel régional qui, comme plusieurs, fait face à de nombreuses coupures et restrictions budgétaires.

À propos

Entente continue entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et la région depuis maintenant 20 ans.

Durée de l'entente : 2022 à 2025

Enveloppe budgétaire : 1 266 138 \$

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) : 578 784 \$

Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 406 854 \$

Les villes de La Pocatière, Matane, Mont-Joli et de Rimouski : 280 500 \$

RÉGIE DE TRANSPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

La Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (RTBSL) a été créée en 2024 à l'initiative de sept MRC du Bas-Saint-Laurent. Elle fait suite aux mandats et études des besoins en transport menés depuis plus d'une décennie.

La Régie proposera, une fois financée, une stratégie régionale en transport collectif où les services actuels des MRC membres seront bonifiés et connectés par de nouveaux services inter-MRC. À l'instar du modèle développé par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), la RTBSL sera un outil structurant pour répondre aux changements démographiques, économiques et climatiques.

Parmi les résultats escomptés se trouvent notamment des trajets et horaires permettant d'avoir accès aux services de santé et d'éducation postsecondaire régionaux et une connexion facilitée aux services de transport vers l'extérieur de la région. De manière plus large, le développement d'une offre de transport collectif optimisée au Bas-Saint-Laurent représente la possibilité de combler plus facilement des postes vacants en entreprise, de diminuer les gaz à effet de serre et de soutenir le dynamisme et la croissance démographique des communautés rurales.

FAITS SAILLANTS

- Réception du coup de cœur du jury des Prix Guy-Chartrand, dans la catégorie Développement et amélioration des services de transport collectif – volet général pour son projet de constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.
- Représentations politiques et mobilisation régionale pour une majoration de la taxe sur les carburants au Bas-Saint-Laurent dédiée à financer l'offre de services de la Régie de transport.
- Réalisation d'un sondage par la firme Segma Recherche pour mesurer le niveau d'adhésion de la population bas-laurentienne à la bonification du transport collectif dans la région et au mode de financement privilégié.
- Réalisation d'une analyse économique par la firme AppEco pour comparer l'impact fiscal des modes de financement du transport collectif à l'étude, soit la majoration de la taxe sur les carburants et la majoration de la taxe sur l'immatriculation des véhicules.
- Embauche d'une ressource dédiée à la structuration et au financement de la RTBSL.

Durée de l'entente : 2024 à 2026

Enveloppe budgétaire : 160 840 \$

CRD - revenus éoliens régionaux : 85 840 \$
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 75 000 \$



De gauche à droite :
Dominic Villeneuve, membre du jury,
Mélodie Mondor, directrice générale du Collectif régional de développement
du Bas-Saint-Laurent, Bruno Paradis, vice-président de la Régie de transport du Bas-Saint-
Laurent, préfet de la MRC de La Mitis et maire de Price, Isaac et Ulysse, fils de
Bruno Paradis, Philippe Cousineau Morin, conseiller municipal à la Ville de Rimouski
et président de la Société des transports de Rimouski

EMBARQUE BAS-SAINT-LAURENT

La plateforme Embarque BSL a été lancée le 20 septembre 2024 lors d'une conférence de presse tenue à Trois-Pistoles. Elle offre un système de covoiturage et fournit des informations sur d'autres formes de mobilité durable disponibles dans la région.

Ce projet de coopération intermunicipale, élaboré en collaboration avec les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, la Ville de Rimouski, leurs services de transport et le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, est rendu possible grâce au financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité. Il s'inscrit parmi les actions structurantes de mise en place de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

Voici quelques-unes des principales caractéristiques de la plateforme :

- L'inscription est gratuite. Les frais éventuels sont à la charge des passagers et passagères.
- Les conducteurs et conductrices peuvent publier les détails de leurs trajets.
- Les passagers et passagères peuvent rechercher des trajets et contacter les personnes qui offrent le trajet pour réserver une place.
- Il est également possible de publier une demande concernant un trajet souhaité.

Entre le lancement et la fin mars 2025, 750 personnes se sont inscrites sur le site et 475 offres de trajet ont été faites. Depuis le lancement, plusieurs étapes permettant d'améliorer encore plus la plateforme sont en cours de réalisation. Des organisations représentant des personnes citoyennes vulnérables ont été contactées afin de recueillir des suggestions, notamment en matière de sécurité. Une enquête a également été menée auprès des titulaires de comptes Embarque BSL en janvier 2025.



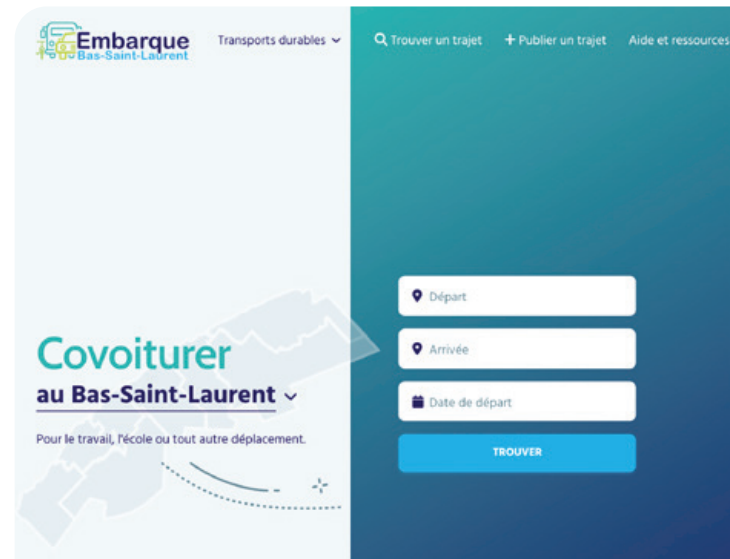
Durée de l'entente : 2023 à 2025

Enveloppe budgétaire : 161 020 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 128 816 \$

Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent (en service) : 19 500 \$

CRD - revenus éoliens régionaux : 12 704 \$



De gauche à droite :
Chantale Lavoie, présidente du CRD et préfet de La Matapédia,
Mélodie Mondor, directrice générale du CRD,
Patrick Morin, directeur général du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
et William Ashley, coordonnateur Embarque BSL au CRD,
lors du lancement de la plateforme de covoiturage le 20 septembre 2024

Développement SOCIAL

Entente sectorielle pour le développement social

Après une première année de mise en œuvre durant laquelle les partenaires ont réfléchi, structuré et coordonné leur intervention en développement social, la deuxième année de réalisation de l'Entente sectorielle pour le développement social (ESDS) a permis aux partenaires de poursuivre leur travail concerté afin d'agir globalement pour un développement social cohérent au Bas-Saint-Laurent et dans les huit territoires de MRC.

Rappelons que l'Entente sectorielle pour le développement social 2023-2026 comporte quatre volets spécifiques ayant chacun des objectifs et une gouvernance distincte.



Volet 1

Soutien aux interventions des MRC
en développement social
et en lutte à la pauvreté

Volet 2

Soutien au déploiement des services
en travail de rue

Volet 3

Bien vieillir chez soi

Volet 4

Entente de développement en matière d'égalité
entre les femmes et les hommes dans la région
du Bas-Saint-Laurent 2023-2026

ENTENTE
SECTORIELLE pour le
développement social
du Bas-Saint-Laurent

Durée de l'entente : 2023 à 2026

Enveloppe budgétaire : 10 798 867 \$

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : 3 438 626 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 1 500 000 \$

Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 1 260 000 \$

Santé Québec - Établissement CISSS du Bas-Saint-Laurent : 968 900 \$

Secrétariat à la condition féminine : 300 000 \$

CRD - revenus éoliens régionaux : 180 000 \$

Ministère de la Culture et des Communications : 50 000 \$

Autre : Contribution d'autres organismes
incluant des partenaires philanthropiques : 3 101 341 \$

Volet 1

Soutien aux interventions des MRC en développement social et en lutte à la pauvreté

L'année 2024-2025 a permis aux MRC de mieux définir leur rôle en développement social. Plusieurs d'entre elles ont ainsi entamé des travaux visant à baliser leur intervention, et ce en fonction des besoins identifiés dans leur territoire. Soutenus et accompagnés par la ressource régionale, les professionnel·les en développement social des territoires ont ainsi pu approfondir leur expertise et leur connaissance des enjeux.

FAITS SAILLANTS

- Mise en place de la Table de développement social et lutte à la pauvreté du Bas-Saint-Laurent. La liste des membres peut être consultée sur notre site Internet.
- Trois journées de formation et d'échange destinées aux ressources en développement des MRC et cinq rencontres d'échange virtuelles entre les ressources en développement social des MRC.
- Soutien au processus de création de politiques territoriales ou de MRC (organisationnelle) en développement social.

Rencontre des membres de la Table de développement social et lutte à la pauvreté du Bas-Saint-Laurent



Alliance pour la solidarité

L'année 2024-2025 en fût une de planification pour les partenaires des Alliances pour la solidarité. Le gouvernement du Québec a publié son nouveau Plan d'action gouvernemental visant à lutter contre la pauvreté 2024-2029 : Mobiliser. Accompagner. Participer. en juin et le cadre de référence des Alliances pour la solidarité en octobre. Les nouvelles conventions d'aide financière entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les partenaires signataires régionaux ont ainsi été signées en novembre. Les partenaires se sont tout de suite mis à la tâche afin de pouvoir déposer un Plan d'action régional concerté au 31 mars 2025. Mission réussie!

FAITS SAILLANTS

- À l'échelle régionale :
 - Travaux de concertation et d'élaboration du Plan d'action régional concerté en lutte à la pauvreté du Bas-Saint-Laurent 2024-2029.
 - En novembre, tenue du deuxième Forum des Alliances pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent : 130 personnes participantes.
- À l'échelle territoriale :
 - Définition du mode de fonctionnement et mise en place de la gouvernance menant à l'élaboration d'une planification territoriale dans les huit territoires de MRC.

Forum des Alliances pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent, le 19 novembre 2024

À propos

L'Alliance pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent est une concertation régionale qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale 2024-2029 - Mobiliser. Accompagner. Participer. En plus des 200 organisations mobilisées dans les Alliances au sein de leurs communautés, plus de 100 personnes concernées par les enjeux liés à la pauvreté ont contribué aux travaux et à l'élaboration d'initiatives.



Volet 2

Soutien au développement des services en travail de rue

En 2024-2025, le constat est toujours aussi frappant : les besoins sont de plus en plus grands, les enjeux de plus en plus complexes et les moyens des organisations de plus en plus limités. C'est dans ce contexte que les ressources en travail de rue des huit territoires de MRC tentent de travailler à rapprocher les populations les plus vulnérables ou marginalisées des différents services sociaux ou de santé.

L'année 2024-2025 a vu naître un nouvel organisme dédié au déploiement des services en travail de rue : Travail de rue de la Mitis.

FAITS SAILLANTS

- Une première journée régionale de réflexion réunissant l'ensemble des ressources impliquées dans le déploiement des services (professionnel·les et gestionnaires) a permis de jeter les bases d'une vision régionale transversale du travail de rue au Bas-Saint-Laurent et d'identifier des projets communs structurants à développer dans les prochaines années.
- La démarche régionale d'évaluation de l'impact du déploiement des services en travail de rue a permis de mesurer de quelle façon ces services ont contribué au développement du Bas-Saint-Laurent depuis 15 ans.
- Plus de 10 000 interventions ont été effectuées par les travailleuses et travailleurs de rue. Près de 70 % d'entre elles ont été réalisées auprès des jeunes de 12 à 35 ans.
- Les interventions en lien avec l'habitation et l'itinérance continuent d'être au cœur des priorités.

ENTENTE
SECTORIELLE pour le
développement social
du Bas-Saint-Laurent

Soutien au développement
des services en travail de rue

À propos

Le volet 2 de l'Entente sectorielle pour le développement social vise le soutien au déploiement des services en travail de rue. Un comité de partenaires voit au bon fonctionnement du volet et contribue à déterminer les différentes priorités régionales.

En plus des partenaires rassemblés au sein de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent, la concertation associée au déploiement des services en travail est soutenue par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Seize travailleurs et travailleuses de rue et huit organismes déploient les services sur l'ensemble de la région.



Photo de Anthony Fomin sur Unsplash

Volet 3

Bien vieillir chez soi

En 2024-2025, les huit projets de recherche-action ont poursuivi leur déploiement afin de mettre en place ou de bonifier des projets favorisant le bien vieillir chez soi. 89 personnes sont mobilisées au sein de huit comités de pilotage :

- Adaptons les domiciles (MRC de Rivière-du-Loup, des Basques, du Kamouraska et de Témiscouata)
- Menus travaux (MRC des Basques)
- Résidence innovante pour aînés (MRC de La Matapédia)
- Paramédecine communautaire (MRC du Kamouraska, de Rimouski-Neigette, de Témiscouata, de Rivière-du-Loup, de La Mitis et des Basques)
- Communauté tissée serrée pour du répit flexible (MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis)
- Plateforme Web pour des services de répit (Bas-Saint-Laurent)
- Accompagnement-transport (MRC de La Matanie)
- Véhicule équipé pour des soins intensifiés à domicile (MRC de Rivière-du-Loup)

À propos

La démarche *Bien vieillir chez soi* est le fruit d'un partenariat entre : Santé Québec - Établissement CISSS du Bas-Saint-Laurent, l'Université du Québec à Rimouski, la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, la Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales (Chaire CIRUSSS), Logis-Aide des Basques (représentant les entreprises en économie sociale en aide à domicile du Bas-Saint-Laurent (EÉSAD)), le Centre d'action bénévole Vallée de La Matapédia (représentant les Centres d'action bénévole du Bas-Saint-Laurent), et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent qui en coordonne les travaux.

En plus des partenaires financiers regroupés au sein de l'Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent, la démarche *Bien vieillir chez soi* est soutenue par la Fondation Mirella et Lino Saputo.

FAITS SAILLANTS

- La deuxième Journée des partenaires de la programmation, tenue le 3 octobre 2024, avait pour thème la coconstruction. Elle a rassemblé près de 50 partenaires de la communauté de *Bien vieillir chez soi*.
- À l'automne, une tournée régionale de consultation auprès des huit tables territoriales de concertation portant sur les personnes aînées a permis de donner la parole à 86 personnes. La pertinence de différents rôles potentiels d'un espace de concertation intersectoriel régional a été abordée, ainsi que les conditions gagnantes et les préoccupations liées à une telle mobilisation.
- 18 personnes expertes de vécus et représentantes d'organisations bas-laurentiennes intéressées par le développement d'un espace de concertation régional se sont mobilisées dans le but d'échanger sur le sujet, les 12 juin et 29 novembre 2024.
- Une capsule vidéo a été réalisée et diffusée dans le but de présenter la programmation de recherche-action *Bien vieillir chez soi*.
- Le tournage de huit capsules vidéo, visant à présenter les résultats des huit projets, se poursuit.

Journée des partenaires de la programmation *Bien vieillir chez soi*, le 3 octobre 2024



Volet 4

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

ENTENTE
SECTORIELLE pour le
développement social
du Bas-Saint-Laurent

Égalité entre les femmes
et les hommes

FAITS SAILLANTS

- Réalisation d'un état des lieux sur les cyberviolences vécues par les femmes et les personnes opprimées sur la base de leur genre au Bas-Saint-Laurent.
- Diffusion de l'état des lieux lors de 15 présentations.
- Élaboration d'une Nétiquette pour les organisations qui offrent des espaces d'échange sur leur plateforme virtuelle.

À propos

La Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent est porteuse de la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CRD et la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent se partagent l'administration et la gestion du volet.



ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE

L'année 2024-2025 a été marquée par la signature d'une nouvelle Entente sectorielle de développement bioalimentaire (ESDB) permettant aux partenaires de poursuivre leurs collaborations. Cette nouvelle entente permet également de financer deux projets supplémentaires que sont l'ARTERRE et le plan d'action en santé psychologique de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. L'ARTERRE assure la présence sur les territoires des MRC de deux agents de maillage pour faciliter le transfert d'entreprises agricoles à des relèveurs, tandis que le plan d'action en santé psychologique permet à deux personnes travailleuses de rang de sillonner la région pour faire de la prévention et de l'intervention de première ligne dans les milieux agricoles.

L'Entente sectorielle de développement bioalimentaire permet la mise en place du Fonds de soutien au développement bioalimentaire. Organisé en trois volets distincts, le fonds a soutenu plusieurs marchés publics dans leur promotion, la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Basques et des entreprises agricoles qui partagent des équipements au sein des Coopératives d'utilisation de machinerie agricole (CUMA).

Deux appels à projets ont également eu lieu en 2024 pour soutenir des projets répondant aux priorités régionales identifiées dans le Plan régional de développement bioalimentaire promu par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Au total, 18 projets ont reçu 948 000 \$ pour des investissements totaux de 2 000 000 \$. Des projets d'études, d'achats d'équipements, de mutualisation d'équipements et de mise en marché de proximité ont été soutenus.

Voici quelques-uns des projets retenus :

- Reconquête ovine de l'Est-du-Québec
- Du lin rond au lin moulu, avenue prometteuse pour une filière bien d'ici
- Le Bio local au Bas-Saint-Laurent : un outil de développement de la filière biologique
- L'implantation d'un atelier collectif de conditionnement bioalimentaire adapté au secteur mycologique et des produits forestiers non-ligneux bas-laurentiens

Durée de l'entente : 2024 à 2026

Enveloppe budgétaire : 4 731 779 \$

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : 1 900 000 \$
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 1 060 000 \$
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie : 1 000 000 \$
Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 338 639 \$
Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent : 160 180 \$
CRD - revenus éoliens régionaux : 120 000 \$
La Fédération de l'UPA : 102 960 \$
La Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent : 30 000 \$
Santé Québec - Établissement CISSS du Bas-Saint-Laurent : 20 000 \$



Ferme dans La Matapédia

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

L'Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes (ESDEE) poursuit le déploiement de son Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes visant à :

- Favoriser la communication et la sensibilisation du milieu aux espèces envahissantes.
- Consolider le réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent.
- Prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent.
- Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes.
- Contrôler et surveiller la propagation des espèces envahissantes sur le territoire bas-laurentien.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2024-2025, dont la poursuite des travaux d'éradication de la berce du Caucase et de la berce sphondyle (commune) par les organismes de bassins versants (OBV) de la région, ainsi que la lutte contre une colonie de roseau commun (phragmite) située dans l'Anse des Rioux par le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE).

ESCOUADE
ESPÈCES ENVAHISSANTES
DU BAS-SAINT-LAURENT



Fauchage du roseau commun par le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

FAITS SAILLANTS

- Création d'une image de marque et développement d'une stratégie de communication régionale sur les espèces envahissantes.
- Élaboration d'un portrait régional permettant d'identifier des emplacements stratégiques pour l'installation de stations de lavage.
- Réalisation d'une cartographie de la présence et de l'abondance de l'herbe à poux le long d'axes routiers secondaires dans la MRC des Basques.
- Traitement d'une colonie de berce sphondyle dans la réserve nationale de faune de la Baie-de-l'Isle-Verte, en collaboration avec le Service canadien de la faune et le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Durée de l'entente : 2023 à 2026

Enveloppe budgétaire : 1 252 562 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 600 000 \$
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : 300 000 \$
Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 120 000 \$
Santé Québec - Établissement CISSS du Bas-Saint-Laurent : 80 000 \$
CRD - revenus éoliens régionaux : 60 000 \$
Comité ZIPSE : 56 017 \$
Les quatre OBV du Bas-Saint-Laurent : 36 545 \$



TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORÊT PRIVÉE

La forêt privée au Bas-Saint-Laurent à elle seule représente environ 45 % du territoire forestier. Son importance pour la région est primordiale non seulement pour sa contribution au développement économique, mais aussi pour la captation de carbone et la diversité des paysages forestiers.

En 2024-2025, la Table de concertation sur la forêt privée (TCFP) a été très active. Elle s'est réunie à six reprises en plus d'organiser une visite terrain avec les médias le 23 septembre 2024 sur la question de l'importance des travaux d'aménagement en forêt privée.

La question de la prévisibilité du budget annuel de base pour la réalisation des travaux sylvicoles a été réglée en partie l'année dernière avec une annonce de 8,5 millions de dollars par an pour les cinq prochaines années

par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Il reste toutefois un enjeu de financement complémentaire pour la réalisation de tous les travaux sylvicoles en forêt privée pour les années à venir. À ce jour, il n'y a pas de confirmation des montants réservés pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Comme l'année dernière, la TCFP demande au gouvernement que la région reçoive sa part historique afin de maintenir la mobilisation des bois en provenance de la forêt privée vers les usines de transformation de la région. Dans ce contexte où les budgets ne sont pas encore annoncés officiellement, la TCFP entend poursuivre ses représentations afin d'avoir la confirmation des budgets supplémentaires nécessaires pour réaliser l'ensemble du reboisement, de l'entretien des plantations et des éclaircies nécessaires pour une forêt résiliente face aux changements climatiques.



EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX MODES DE RÉMUNÉRATION ET D'AVANTAGES SOCIAUX DES OUVRIERS FORESTIERS

Une année supplémentaire pour poursuivre des démarches de pérennisation

Pour la cinquième et ultime année du projet, les cinq groupements forestiers de la région, 10 ouvriers vétérans, 59 ouvriers expérimentés et 9 recrues, soit un total de 78 ouvriers forestiers, participaient à ce projet.

Grâce à leur dynamisme, les partenaires de la Table sectorielle de concertation en aménagement forestier (TSCAF) ont réussi à amasser un budget pour l'année. Celui-ci n'étant toutefois pas de la même ampleur que les années précédentes, le projet n'a pu inclure tous les avantages sociaux prévus initialement. Cette situation a suscité de l'inquiétude chez certains ouvriers forestiers,

occasionnant une diminution importante du nombre de participants (22). Certains d'entre eux ont pris leur retraite plus tôt que prévu et d'autres ont quitté pour un autre emploi. Cette baisse du nombre d'ouvriers forestiers accentue la pénurie de main-d'œuvre, déjà très forte dans le secteur de l'aménagement forestier. Malgré cette situation, le projet s'est bien déroulé.

La TSCAF poursuit actuellement les démarches auprès des instances gouvernementales pour l'intégration permanente des avantages sociaux dans la rémunération de tous les ouvriers forestiers du Québec.

Durée de l'entente : 2020 à 2025

Enveloppe budgétaire : 3 944 006 \$

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : 2 274 957 \$
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 1 000 000 \$
CRD - revenus éoliens régionaux : 400 312 \$
Groupements forestiers participants au projet : 133 589 \$
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts : 100 000 \$
Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 28 110 \$
La Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent : 7 038 \$

À propos

Unique au Québec, le projet expérimental des modes de rémunération des ouvriers forestiers est piloté par le CRD en collaboration avec la TSCAF. Cette dernière est composée de représentants des groupements forestiers, de Forêt Compétences, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, de la Direction régionale de Services Québec, d'ouvriers sylvicoles, d'élus municipaux et de la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent.



PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

Les travaux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) se sont poursuivis afin d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier sur le territoire public.



- Un total de 14 TGIRT locales et TGIRT régionales ont été tenues dans les deux unités d'aménagement (UA) du Bas-Saint-Laurent, en présence et en visioconférence.
- La rencontre régionale des TGIRT du Bas-Saint-Laurent s'est déroulée le 28 janvier 2025 à Rimouski et a rassemblé 55 personnes. Les actions régionales de l'Association forestière bas-laurentienne ont été présentées. Par la suite, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent et la Société d'exploitation des ressources de la Vallée ont décrit leur collaboration en vue de réaliser un plan de rétablissement de l'habitat du caribou de la Gaspésie dans le bloc Faribault. Robert Schneider, professeur à l'UQAR y a exposé les projets en sylviculture de la Chaire de recherche sur la forêt habitée. Des représentant-es de l'industrie forestière ont ensuite dressé un portrait du secteur au Bas-Saint-Laurent. La journée s'est conclue par la présentation d'un projet d'identification de refuges thermiques pour l'omble de fontaine.

FAITS SAILLANTS

- Plusieurs plans spéciaux ont été élaborés dans la région du Bas-Saint-Laurent suite à la tempête du 23 décembre 2022 causant plusieurs chablis et à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les discussions entourant ces plans d'aménagement spéciaux ont représenté une part importante des discussions lors de l'année 2023-2024.
- Dans le cadre du processus d'acquisition de connaissances visé par les TLGIRT, les résultats du projet d'identification de refuges thermiques dans deux territoires fauniques structurés du Bas-Saint-Laurent ont été présentés à la rencontre régionale des TLGIRT. Par ailleurs, un projet d'étude de la régénération feuillue à la suite d'une préparation de terrain a démarré à l'été 2023 et devrait se poursuivre sur plusieurs années.

Durée de l'entente : 2024 à 2027

Enveloppe budgétaire : 1 383 456 \$

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts : 1 383 456 \$

Peuplement affecté par les chablis du 22 décembre 2022 dans la ZEC Casault

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Travaux sur les terres publiques intramunicipales

Le CRD a travaillé à l'élaboration du plan d'action annuel et a coordonné les budgets réservés aux travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales (TPI), incluant la Réserve de Parke gérée par la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek. Au cours de la période 2024-2025, un montant disponible de 308 761\$ provenant du Programme d'aménagement durable des forêts a permis d'aménager 284 hectares de forêt et de mettre en terre 161 600 plants pour du reboisement dans l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.

L'entente actuelle pour le financement des travaux sylvicoles a démarré le 1^{er} avril 2024 et se terminera au 31 mars 2027. Sur la période 2024-2027, un total de 794 521\$ est disponible pour réaliser les travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales et les territoires sous entente de délégation de gestion.

Durée de l'entente : 2024 à 2027

Une entente d'une durée de trois ans a été signée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les huit territoires de MRC pour la réalisation des travaux sylvicoles, à raison d'un montant de 308 761 \$ pour 2024-2025.



ÉCOSYSTÈME ÉNERGÉTIQUE RÉGIONAL EN BIOMASS FORESTIÈRE

Confirmé en conférence de presse le 27 janvier dernier, le gouvernement du Québec soutient la mise en place d'un guichet pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle (BFR) comme source d'énergie au Bas-Saint-Laurent. Un service d'accompagnement neutre se met en place pour les municipalités, les institutions et les entreprises de la région qui souhaitent se tourner vers cette énergie carboneutre en remplacement des énergies fossiles. Quelques projets pilotes sont accompagnés par le CRD en collaboration avec le Centre provincial d'expertise en énergie biomasse Desjardins de Portneuf. En parallèle, une étude est en cours pour évaluer le potentiel de biomasse forestière résiduelle dans les forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Le développement de cette filière est une avenue intéressante pour la valorisation entière des arbres récoltés. Le développement d'une expertise régionale en chauffage à la BFR est donc en cours.

Le lancement officiel du Guichet BFR Bas-Saint-Laurent aura lieu à l'hiver 2026. Le CRD, accompagné de plusieurs partenaires de la région, assure la coordination de ce projet.

De gauche à droite :

Marise Bélanger, agente de développement, Ressources naturelles et environnement au CRD,
Patrick Morin, directeur général du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent,
Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine,
Chantale Lavoie, présidente du CRD et préfet de La Matapédia, lors de la conférence de presse, le 27 janvier 2025

Terres publiques intramunicipales dans la MRC de La Matapédia

Durée de l'entente : 2024 à 2026

Enveloppe budgétaire : 472 350 \$

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie : 235 350 \$
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts : 100 000 \$
CRD - revenus éoliens régionaux : 40 000 \$
Les huit SADC du Bas-Saint-Laurent : 40 000 \$
Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent : 25 000 \$
Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 16 000 \$
La Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent : 10 000 \$
Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent : 6 000 \$



TABLE RÉGIONALE DES ÉLU·ES MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT

L'Entente sectorielle pour la concertation régionale du Bas-Saint-Laurent 2023-2026, dont le CRD assure l'administration, finance la coordination de la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) et diverses activités de diffusion et de rayonnement des priorités de la région. La TREMBSL regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des villes de centralité de la région.

Dans le cadre de cette entente, la TREMBSL poursuit deux grands objectifs, soit :

- Animer et renforcer la concertation entre les élu·es municipaux autour des priorités et enjeux régionaux.
- Définir et communiquer des positions régionales, accroître leur visibilité et leur appropriation au bénéfice de l'avancement des priorités de la région.

Dans la poursuite de ses objectifs, la TREMBSL veille à sensibiliser les gouvernements du Québec et du Canada au besoin d'adapter les programmes et politiques à la réalité du Bas-Saint-Laurent. Pour ce faire, elle tient des rencontres régulières avec la ministre responsable de la région, Mme Maïté Blanchette Vézina, avec les différents ministres responsables des dossiers d'intérêt, ainsi qu'avec la députation provinciale régionale.

Au cours de la dernière année, la TREMBSL a notamment participé à trois exercices de consultation nationale et y a déposé des mémoires pour faire connaître les réalités et les positions régionales au regard de 1) la protection des élu·es municipaux dans l'exercice de leurs fonctions; 2) la modernisation du

cadre réglementaire en milieux hydriques et 3) la Loi sur l'intégration nationale. La TREMBSL a également déposé un mémoire en réponse aux consultations pré-budgétaires 2025-2026 qui formule des propositions pour un financement équitable du transport collectif dans les milieux ruraux et pour une meilleure reconnaissance des efforts de mutualisation des services sur le territoire régional, incarnés par la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.

Dans l'optique de favoriser une concertation élargie des élu·es municipaux, la TREMBSL a organisé un premier Rendez-vous régional des municipalités à l'automne 2024. Cet événement invitait l'ensemble des maires, des mairesses, des préfets et des préfètes de la région à se réunir pour partager leurs expériences et réfléchir ensemble aux défis grandissants liés à leurs fonctions. Cette journée a fourni un espace de dialogue et de réflexion collective sur les responsabilités municipales et sur des enjeux politiques régionaux. La TREMBSL est fière des résultats de ce premier rassemblement et elle compte organiser un deuxième rendez-vous après les élections municipales, au printemps 2026.

Durée de l'entente : 2023 à 2026

Enveloppe budgétaire : 579 883 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 463 907 \$

CRD - revenus éoliens régionaux : 79 976 \$

Les huit MRC du Bas-Saint-Laurent : 36 000 \$



Rendez-vous régional des municipalités du Bas-Saint-Laurent, le 15 novembre 2024

DÉMARCHE COSMOSS

La Démarche COSMOSS a pour mission d'unir les forces des organisations du Bas-Saint-Laurent pour favoriser le développement du potentiel des jeunes, de la grossesse à l'âge adulte, dans une perspective d'égalité des chances.

FAITS SAILLANTS

- La Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) a tenu une deuxième rencontre régionale *Nourrir le Bas-Saint-Laurent*. Cet événement a favorisé de nouveaux partenariats et projets donnant accès à des repas dans les écoles.
- La collaboration entre la TIR-SHV et Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent a permis de pérenniser le parcours éducatif Cyclomini, grâce à l'implication de l'Association Rimouski Ville Cyclable qui a accepté d'en conserver les équipements et de coordonner les activités futures. Rien qu'à l'été 2024, plus de 2 000 enfants ont expérimenté ce parcours ludique qui met en valeur la mobilité durable et le plaisir de bouger en toute sécurité dès la petite enfance.
- Une campagne régionale de sensibilisation sur la conciliation études-travail a été lancée à l'hiver 2025 sous le thème « *J'ai trouvé mon équilibre* ». Combinant placements média et séances d'information, elle comprend une boîte à outils à l'intention des parents et des employeurs qui embauchent des jeunes.
- Près de 2 000 personnes qui interviennent auprès des enfants et des jeunes ont participé à la formation Modèles signifiants. Il s'agit d'une approche qui sensibilise les adultes à mieux communiquer leur propre parcours scolaire et à servir de modèles de persévérance. Débutée au sein de COSMOSS Rimouski-Neigette, elle est maintenant déployée dans tous les territoires de MRC.
- En juin 2024, une première cohorte de 50 personnes a terminé la formation sur la prévention de la maltraitance auprès des enfants et des jeunes, fruit d'un partenariat avec l'UQAR et Services Québec. Une deuxième cohorte est en cours de formation et des communautés de pratique sont actives dans les huit territoires de MRC.
- Pour favoriser le maintien des acquis scolaires, *Plaisir de lire en camp de jour* rejoint chaque été plus de 3 000 enfants dans 90 municipalités du Bas-Saint-Laurent.

Pour consulter
le rapport annuel
de COSMOSS :



Parcours éducatif Cyclomini

Plaisir de lire en camp de jour



PERSONNEL au 31 mars 2025

ADMINISTRATION

Mélodie Mondor
Directrice générale

Sophie Duchaine
Coordonnatrice
Table régionale des élu-es municipaux
du Bas-Saint-Laurent

Mélissa Fillion
Adjointe de direction

Jean-Charles Ledeuil
Responsable des finances

Patricia Doré
Technicienne à la comptabilité

Daniel Rodrigue
Responsable des technologies
de l'information

Marion Van Staeyen
Responsable des communications

Lisanne Beaupré
Adjointe aux communications

Pauline Solomon
Adjointe administrative

Julie Collin
Adjointe administrative

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Shanti Sarrazin
Directrice adjointe

William Ashley
Coordonnateur - Embarque Bas-Saint-Laurent

Louise-Anne Belzile
Agente de développement
Régie de transport du Bas-Saint-Laurent

Régine Constantineau
Conseillère en innovation

Siafietou Kamano
Conseillère en innovation

Elsa Lambert
Agente de développement - Immigration

Martine Proulx
Agente de développement - Attractivité

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Laurent Gagné
Directeur adjoint

Marise Bélanger
Agente de développement
Bioalimentaire et Biomasse forestière résiduelle

Tony Franceschini
Agent de recherche et de développement
Aménagement durable des forêts

Océane Perillous
Agente de développement - Espèces envahissantes

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Audrey Plouffe
Directrice adjointe

Audrey Charest
Agente de développement - Alliance pour la solidarité

Françoise Légaré-Pelletier
Agente de développement - Alliance pour la solidarité

Étienne Lessard
Agent de développement
Soutien aux MRC en développement social

Éric Lévesque
Agent de développement
Soutien au déploiement des services en travail de rue

Normand Lévesque
Agent de développement - *Bien vieillir chez soi*

Catherine Rose-Lavallée
Agente de développement - Alliance pour la solidarité
En congé parental

Hirondelle Varady-Szabo
Agente de recherche et développement - *Bien vieillir chez soi*

Départs en cours d'année

Merci!

Frédérique Doucet
Annie Lachance
Christine Nget
Dany Roy

Ce rapport présente les faits saillants des mandats et projets du CRD pour l'année 2024-2025.
Il ne s'agit pas d'un bilan exhaustif.

CRÉDITS PHOTOS :
Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, COSMOSS, Jean-Christophe Lemay,
Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent, membres du personnel du CRD

GRAPHISME :
Stéphanie Beaudoin - conception graphique

IMPRESSION :
Imprimerie Publicom

Juin 2025





**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

186, rue Lavoie, Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone : 418 724-6440
Courriel : secretariat@crdbsl.org

crdbsl.org

